

Le gouvernement luxembourgeois

Ministère de la Sécurité sociale

Présentation de la couverture universelle des soins de santé

Communiqué 27.10.2021  

Le ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, et la ministre de la Santé, ministre déléguée à la Sécurité sociale, Paulette Lenert, ont présenté, en présence de Serge Kollwelter, représentant du Ronnen Dësch, le projet "Couverture universelle des soins de santé".



Prévu à l'accord de coalition 2018-2023, la Couverture universelle des soins de santé permettra d'offrir à toute personne vulnérable étant habituellement sur le territoire du Grand-Duché, mais qui n'est pas affiliée obligatoirement ou n'a pas les moyens de s'affilier volontairement et ne peut pas bénéficier du soutien d'un office social, l'accès aux soins de santé moyennant une affiliation à l'assurance maladie.

Les cotisations pour l'affiliation volontaire à l'assurance maladie seront à charge du budget de l'État, tout comme l'éventuelle participation personnelle qui ne peut pas être payée par la personne vulnérable faute de moyens financiers suffisants.

Ainsi, les personnes vulnérables sans moyens financiers et qui ne peuvent bénéficier d'un soutien financier, pourront avoir accès aux prestations en matière d'assurance maladie prévues au niveau du Code de la sécurité sociale.

La Couverture universelle des soins de santé s'inscrit dans les objectifs de développement durable des Nations Unies (Agenda 2030) et plus précisément l'ODD 3.8 qui prévoit de "Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable."

En outre, le Ronnen Dësch avait fait des propositions pour mettre en place une Gesondheetshëllef pour toute personne vulnérable qui n'a pas autrement accès à une couverture d'assurance maladie.

"Pour mettre en œuvre ce projet, une étroite coopération avec les associations qui œuvrent quotidiennement de manière engagée avec les personnes vulnérables, est un élément clé. Les associations conventionnées avec le ministère de la Santé recevront ainsi les moyens humains et financiers nécessaires pour que les personnes vulnérables puissent bénéficier de cette mesure. Il s'agit de se rendre auprès des personnes et non l'inverse", a précisé Paulette Lenert.

"L'objectif du projet est d'offrir à toute personne un accès à des soins de santé de qualité. Nous avons un des systèmes de sécurité sociale les plus complets au monde et nous devons tout mettre en œuvre pour offrir à toute personne vulnérable qui se trouve habituellement sur notre territoire un accès à une couverture universelle des soins de santé. Les maillons de notre système seront ainsi plus étroits ce qui permettra d'avoir un système encore plus inclusif", a souligné Romain Schneider.

Communiqué par le ministère de la Sécurité sociale / ministère de la Santé

Plus

- [Couverture universelle des soins de santé \(CUSS\) - conférence de presse \(Pdf - 185 Ko\)](#)

Ministre(s)

- [LENERT Paulette](#)
- [SCHNEIDER Romain](#)

Organisation(s)

- [Ministère de la Santé](#)
- [Ministère de la Sécurité sociale](#)

Thèmes

- [Justice sociale / Protection et sécurité sociales](#)
- [Santé / Bien-être](#)

Date de l'événement

- [27.10.2021](#)

Dernière mise à jour 28.10.2021